

CANADA

II

*Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures au Haut-Commissaire de l'Union Sud-Africaine*

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

OTTAWA, le 20 juin 1957

N° 13

MONSIEUR LE HAUT-COMMISSAIRE,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre Note n° 32, en date d'aujourd'hui, conçue ainsi:

(Voir Note I)

"J'ai l'honneur ..... à l'autre Gouvernement."

J'ai l'honneur de confirmer que votre Note et la présente réponse seront considérées comme constituant entre nos gouvernements un accord entrant en vigueur aujourd'hui et portant modification provisoire de l'Accord de commerce conclu en 1932\* entre le Canada et l'Union Sud-Africaine.

Agréé, Monsieur le Haut-Commissaire, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

*Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures,*  
L. B. PEARSON

Son Excellence Monsieur Jan-R. Jordaan  
Haut-Commissaire de l'Union Sud-Africaine  
9, Rideau Gate  
Ottawa

COMMERCE

*Echange de Notes entre le CANADA et le VESOUVIA.*

*Signé à Caracas les 1<sup>er</sup> et 11 octobre 1957*

*En vigueur le 11 octobre 1957*

32 756 439

32 756 439

6 1634 355

6 1634 355

ROYAL CANADIAN MOUNTED POLICE  
Queen's Printer and  
Controller of Stationery  
Ottawa, 1951

ROYAL CANADIAN MOUNTED POLICE  
Imprimeur de la Reine et  
Contrôleur de la Papeterie  
Ottawa, 1951

\* Recueil des Traités 1933 n° 4.